



Cadre réservé à l'administration :
Date transmission à l'école : _____

ATTESTATION D'INSCRIPTION EN MAIRIE

Je soussigné, Norbert BOUILHOL, Maire de la commune de MASSIEU (Isère), atteste que l'enfant suivant est inscrit en mairie de MASSIEU, et autorise la Directrice d'école à procéder à son admission à l'école publique :

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Date de rentrée : _____

Classe : _____

	<input type="checkbox"/> Père / <input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Père / <input type="checkbox"/> Mère
NOM		
Prénom		
Profession		
Adresse		
Téléphone		
Courriel		

Autorisation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à MASSIEU, le
Le Maire,
Norbert BOUILHOL

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées aux services de la Commune de La Massieu et aux services de l'Éducation nationale. Ces données sont collectées dans le cadre d'une obligation légale qui incombe au Maire de Massieu, responsable du traitement.

Elles sont recueillies dans le but de procéder à l'inscription scolaire de votre enfant ainsi que de transmettre des informations liées à la vie de l'enfant à l'école. Tous les champs sont obligatoires.

Vos données seront conservées dans notre base active pendant une durée : de 1 an pour le dossier de pré-inscription scolaire ; 10 ans pour le dossier d'inscription scolaire à compter de la dernière inscription de votre enfant ; 5 ans pour les images et vidéos relatives à la présente autorisation.

Dans ce contexte, et conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation de traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique : dpo@paysvoironnais.com ou par courrier postal : Délégué à la protection des données – Commune de Massieu. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.